

LE FRANC-PARLEUR

JOURNAL À TOUS, JOURNAL POUR TOUS

VOL. I, No 9.

MONTRÉAL, JEUDI, 13 OCTOBRE 1870.

{ ABONNEMENT, \$2.00
PAR NUMERO 5 CENTS.

AVIS IMPORTANT.

Nous prions nos abonnés qui, à la St. Michel dernier, auraient changé leurs logis, de vouloir nous faire connaître le plus tôt possible, le lieu de leur nouvelle demeure.

Si les deux derniers numéros ne leur étaient pas parvenus, qu'ils veuillent bien s'adresser au bureau de l'administration, qui s'empressera de les leur donner.

LES PROPRIÉTAIRES du *Franc-Parleur*.

Feuilleton du "Franc-Parleur."

LES REVELATIONS DU CRIME

OU

CAMBRAY ET SES COMPLICES

Ainsi que la Vertu le Crime a ses degrés

RACINE

CHAPITRE I.

Brigandages fréquents à Québec en 1834 et 1835. — Troupe de voleurs organisés. — Secret du complot. — Démarches imprudentes. — Cécilia Connor. — Premiers soupçons. — Arrestation. — Procès. — Conviction.

Pendant l'été de 1834, et surtout après la cessation du Choléra, vers l'automne de la même année, Québec fut le théâtre d'un fléau non moins alarmant que celui de l'épidémie. Des vols, des assassinats, des bris de maisons, des profanations et des sacrilèges se succédèrent avec une inconcevable rapidité, et jetèrent l'épouvante dans tous les rangs de la société. Jamais crimes et brigandages, accompagnés de circonstances plus atroces, n'avaient été commis avec plus d'audace et d'impunité au milieu d'une société comparative-ment peu nombreuse et proverbiallement morale.

Ce n'étaient plus les espiègleries et les escamotages accoutumés des habitués de la prison, les petits larcins, les vols d'habits et de volailles, suggérés par la misère, et commis à la sourdine et dans l'obscurité. C'étaient des attaques à main armée sur les routes publiques, dans les comptoirs, les maisons habitées et les églises. En vain la Police avait mis sur pied tous ses coureurs, les auteurs de ces crimes nombreux échappaient à ses atteintes, et restaient inconnus. Elle avait arrêté tous les vieux Scélérats, que tour-à-tour elle entasse dans les prisons ou renvoie dans les champs : mais pas une preuve, pas un indice, pas une présomption ne pouvait

faire espérer une conviction. Les Huissiers, les Patrouilles, les Magistrats, tous étaient en défaut. La promesse de fortes sommes n'avait pas même tenté l'avidité d'un seul complice.

La conspiration, assurée du secret et enhardie par les inutiles démarches de la Police, allait toujours son train, et tirait bon parti des ténèbres dont elle s'enveloppait, et de l'épouvante dont elle glaçait les citoyens. Presque chaque jour voyait de nouveaux attentats, dont les journaux s'emparaient avec empressement comme d'une bonne fortune, pour captiver l'attention, et exciter la sensibilité des lecteurs par des détails bien horribles, bien atroces. Il était clair que si les voleurs de profession avaient part à ces méfaits, une main cachée et plus habile dirigeait et payait leurs manœuvres. Le complot, quel qu'il fût, avait une âme, un chef, supérieur aux scélérats vulgaires par son énergie, sa prudence et son habileté. Mais où le trouver ? C'était l'énigme, le mot du secret. Il fallait découvrir le coupable, le livrer à la justice, et Québec eût été délivré d'un fléau.

Cet état de choses se prolongea jusqu'au printemps de 1835, sans qu'un seul coupable eût été découvert ; et malgré les précautions des citoyens toujours sur l'alerte et bien armés, des milliers de louis tombèrent en la possession de cette bande audacieuse. Heureusement que le règne du crime n'est pas de longue durée ; l'homme coupable n'a pas d'impunité à espérer. Tôt ou tard son propre aveuglement le trahit et le livre pieds et poings liés à la justice de Dieu et des hommes.

Un dernier attentat vient mettre le comble à tous les autres, et ranimer les recherches de la Police découragée. Pendant la nuit du neuf au dix Février (1835,) des scélérats s'introduisent, en faisant fraction, dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame de Québec, violent cet asile consacré au culte de la Vierge, et en enlèvent les lampes, les chandeliers, les candelabres, les vases sacrés, le tout d'argent massif et de la valeur d'environ cent cinquante ou deux cents louis courant.

Un crime si énorme indigné et soulève tout le monde ; mais cette fois encore il s'écoule quelque temps sans qu'on puisse tomber sur la trace des coupables : de vagues soupçons viennent seuls embarrasser de leurs contradictions les recherches de la Police. Un mois, deux mois, trois mois s'écoulent, et rien ne transpire encore, nonobstant les quatre cents dollars offerts au dénonciateur.

Mais les coupables ne pouvaient rester longtemps tranquilles et impunis ! Eux-mêmes ils prennent soin d'éventer le secret. Ils font des démarches imprudentes, se hâtent de tirer parti de leur argent, le promènent de Québec à Broughton pour le faire fondre, et ne songent plus à se cacher. Leur propre sécurité les aveugle et ils tombent dans le piège.

Une vieille servante irlandaise, du nom de Cécilia Connor, âgée d'environ quarante ans et presque imbécile, demeurait au Township de Broughton situé à une distance de plus de 50 milles de Québec, chez le nommé Norris, allié de l'un des conspirateurs. Cette femme s'étonne des allées et venues de gens retirés chez son Maître, se persuade qu'il se passe quelque chose d'étrange, épie, écoute, questionne, et comme éclairée d'un présentiment surnaturel, devine, et devine juste. Elle se lève pendant une froide nuit d'hiver, marche plus de trois milles dans l'obscurité, ayant de la neige jusqu'aux genoux, se dirige dans la forêt vers une petite lumière qui vacille au loin, en suivant des traces de raquettes, et arrivée

à deux portées de fusil d'une petite cabane à sucre, s'arrête et se cache en espion derrière un tronc d'arbre. O ! curiosité, que tu es impérieuse, que tu es opiniâtre ! Contrariée, excitée, tu dégenères en héroïsme ! Un homme, d'environ six pieds, monté sur des raquettes, et armé d'un gros bâton noueux, se tient en sentinelle à quelques pas de la cabane. Il a ordre d'assommer quiconque en approchera. Cet homme, la vieille Servante le reconnaît : c'est le beau-frère de son maître, arrivé dernièrement de Québec. La porte de la cabane est entr'ouverte, et à la lueur d'un brasier immense qui la remplit, elle aperçoit trois hommes, qui semblent de loin comme des salamandres au milieu des flammes. L'un d'eux tient à la main la figure d'une Vierge d'argent, et la montre à ses deux compagnons, qui la regardent d'un œil avide, en tordant avec effort des branches de candelabres. A cette vue la vieille femme tressaille de joie, se penche sans respirer, et prête une oreille attentive, lorsqu'au milieu de cette obscurité silencieuse ces mots lui arrivent :—

“ Par le diable ! Voici une Vierge bien chaste et bien pure : elle donnera de bons écus. Pauvre petite Vierge ! d'une Chapelle elle va passer dans bien de mauvais lieux, lorsqu'elle sera monnaie ! ”

Et l'homme qui parlait ainsi en rompit les membres, et les jeta dans un creuset ardent. Cet homme était un Marchand de bois de Québec, et s'appelait Charles Cambray. (*)—

Les deux autres étaient Norris, maître de la vieille servante, et Knox, son serviteur. L'homme qui faisait la sentinelle était George Waterworth, le beau-frère de Norris. La vieille femme en avait assez vu et entendu ; et tout enchantée de sa découverte, elle s'en retourna promptement au logis, sans avoir été aperçue. Qui lui avait donné l'idée, la force et le courage d'entreprendre cette marche pénible, et de braver la mort, si elle eût été découverte ? la Providence sans doute qui se servait de ce fatble instrument pour confondre des scélérats qui se jouaient de la population entière de toute une cite ! Il y a là quelque chose qui n'est pas dans l'ordre ordinaire.

Les quatre hommes revinrent de bon matin de leur excursion, et la servante, en leur ouvrant la porte, s'étant aperçue que Knox, le serviteur, était ivre, le fouilla dès qu'il fut endormi, lui enleva un petit sceptre d'argent qu'il avait volé à ses maîtres, et le cacha dans son sein pendant plusieurs jours. Dès que Cambray et Waterworth furent partis pour Québec, elle se rendit chez le Magistrat du lieu (M. Hall,) pour déposer de ce qu'elle avait vu, et remit entre ses mains le sceptre d'argent trouvé sur Knox.

La Police de Québec est informée de ce fait, et enfin Charles Cambray et George Waterworth, deux commerçants de bois bien connus et jouissant d'un excellent caractère parmi leurs concitoyens, sont arrêtés et mis en prison comme soupçonnés de plusieurs crimes capitaux, au grand étonnement de tout Québec indigné. Dans l'intervalle on fait des recherches minutieuses dans la demeure occupée par les deux prévenus, et l'on y trouve, entre autres effets, un Télescope et des Cuillères d'argent, supposés avoir été volés récemment. De ce jour le voile qui couvrait ce complot inique est déchiré, et les deux détenus et leurs complices sont accusés de plusieurs crimes énormes. C'est à une pauvre femme que la société de Québec doit d'avoir été délivrée des déprédations d'une bande de scélérats organisée, d'autant plus dangereux que leur rang et leur caractère les mettaient plus sûrement à l'abri du soupçon !

Dans le mois de Septembre (1835,) Cambray, accusé d'un vol avec effraction commis chez M. Parke, qui croit reconnaître le Télescope trouvé chez le prévenu, et dans le mois de Mars suivant (1836,) accusé encore du meurtre horrible commis à Lotbinière sur la personne du Capitaine Sivrac, échappe à toutes les condamnations par le défaut de preuves suffisantes, par l'habileté de son Avocat, et surtout par les témoignages officieux de quelques-uns de ses complices que la loi lui permet d'interroger, et qui viennent au besoin prouver des *alibi*. Le Procureur Général n'ose risquer une troisième accusation pour le vol sacrilège de la Congrégation, persuadé que le temps lui procurera indubitablement des preuves plus incontestables que celles fournies par Cé-

cilia Connor. C'est pourquoi à la clôture du Terme Criminel de Mars (1836,) Cambray et Waterworth sont mis en liberté, sur la foi de leurs cautions. Dans le mois d'Août suivant, de nouveaux soupçons tombent sur eux pour un vol de bois de construction, et ils sont de nouveau incarcérés. Dans le mois de Septembre, la presse des affaires n'ayant pas permis d'instruire le procès de la Congrégation, par un esprit de vertige, une faiblesse, une contradiction inexplicable dans un homme d'un caractère énergique et déterminé, si l'on ne devait l'attribuer à l'aveuglement inséparable du crime et à des circonstances qu'on expliquera ci-après, Cambray offre à l'Officier de la Couronne de se rendre témoin du Roi, et de donner, à de certaines conditions, tous les détails des crimes dont on les accuse, lui et ses complices. Le bruit en vient à Waterworth, son associé, qui, n'ayant plus à choisir qu'entre la mort et une trahison, choisit la trahison, et offre aussi lui de tout révéler sans autres conditions que celles que la loi lui accorde, l'espoir du pardon et de la liberté après la conviction des coupables. Son offre est acceptée, et les accusés demeurent en prison jusqu'au mois de Mars 1837, quand des accusations capitales, (un vol avec effraction chez Madame Montgomery et le vol sacrilège de la Congrégation,) amènent des révélations affreuses données par Waterworth, et finalement la conviction de Cambray, de Matthieu, et de Gagnon.

Jamais procès n'avait produit dans le public autant de sensation que le leur, tant à cause de la triste célébrité des prévenus, qu'à cause de la grandeur des offenses. La Cour a été constamment remplie de monde durant tout le Terme de Mars (1837), et les détails des procès ont rempli les colonnes de tous les Journaux. Aux faits nombreux et intéressants éclaircis dans le cours de ces procédures viennent se joindre à présent les révélations plus extraordinaires encore du témoin-complice, et des condamnés, lesquelles ont servi de matériaux à ces mémoires.

(A continuer.)

Le Greffe de Montreal.

Dans un précédent article nous avons signalé des désordres profonds qui existent dans cette partie de l'administration ; notre article a été l'objet de récriminations ; nous le savions ; nous savions aussi que cette divulgation d'abus froisserait des personnes à qui nous devons plus que de l'estime, et voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à leur crier haut ce qui se dit tout bas. Nous ne séparons pas la qualité d'ami de celle d'être franc. Malheureusement nous aurons d'autres fautes à signaler et que nous arrachera l'évidence.

Nous avons donc dit que nous ferions connaître les causes des désordres qui existent dans la sphère administrative du greffe de Montréal. Elles sont multiples : la première consiste dans l'absence du contrôle sur les employés.

En effet, qu'ils tournent à gauche, à droite, qu'ils viennent à une heure ou à deux, qu'ils passent leur temps au bureau ou à la buvette, qu'ils flânent ou qu'ils travaillent, le seul aiguillon qu'ils reçoivent est l'impatience de ceux qui font tout l'ouvrage ; impatience à laquelle ils sont fort indifférents.

Nous savons que les trois personnes, qui forme un seul même Protonotaire, ne peuvent pas entrer dans les détails de la besogne et surveiller les employés comme des maîtres d'école, non ; nous connaissons trop pour cela les devoirs attachés à leur charge, surtout depuis qu'une Législature récente les a revêtus de pouvoirs extraordinaires qui leur laissent peu de loisir. Car le Protonotaire, outre l'assistance aux audiences, doit présider à la nomination et à l'homologation des tutelles, des curatelles, examiner les

(*) Note :—Ce nom de Cambray est un pseudonyme.

projets des jugements, voir à la comptabilité, qui prend le temps exclusif de l'un deux, décider une foule de questions de pratique et de droit, etc., etc. Nous savons tout cela, et nous savons de plus que l'un d'eux est absent pour un assez long temps. Mais il y a un remède bien simple, à notre avis, pour remédier à cet inconvénient : c'est d'assigner à chaque employé une besogne exclusive, dont il aura la responsabilité. Ce n'est pas ce qui existe, tant s'en faut. Brefs, exécutions, copies, ordonnances, commissions rogatoires, capias, etc., chacun fait ce qu'il lui plaît, et bien entendu c'est à qui en fera le moins parmi quelques-uns. Car que l'ouvrage vienne de Pierre ou de Jacques, personne n'en tient compte. L'un pousse l'ouvrage à son camarade sous prétexte d'être occupé à d'autre chose ; il griffonne quelque fois à son compte. Ah ! Bah ! il se croirait bien sot de se presser pour s'exposer à avoir des reproches ; et en effet, ce n'est qu'en travaillant qu'il s'expose à commettre des bévues, et car n'est-ce quand il y a une erreur, qu'on remonte à la source et qu'on tombe sur le dos de celui qui travaille..

Le système de ce bureau a donc, nous le disions, outre le grave inconvénient de ne pas satisfaire le public, celui de paralyser les dispositions des gens qui s'y trouvent, de les décourager, et de se laisser aller au doux et profitable *far niente*, au fond de la barque judiciaire, qui emporte gracieusement vers le port argenté de la paie mensuelle.

Le même inconvénient ne se ferait pas sentir, si le plus élémentaire des principes en économie politique était suivi : la division du travail ; à Pierre la distribution des dossiers ; à Jacques, les copies de jugements ; à Joseph les Brefs ; à Paul les Exécutions, etc. Outre l'avantage qu'en faisant un même ouvrage, chacun s'y perfectionnerait, on aurait celui, si une faute est commise, chacun étant exclusivement responsable de son département, d'aller à la source et de dire : Monsieur vous avez fait une erreur.—Ce n'est pas moi qui ai fait l'ouvrage.—Il fallait le faire.

De cette manière, le public serait mieux servi, les employés stimulés, le Protonotaire plus en sureté, car, c'est lui qui, en définitive, paie pour les pots cassés, et avec cela nous passons à la seconde cause du désordre :

Le Protonotaire est responsable des actes de ses employés, tout le monde le sait, et le Protonotaire plus que tout autre. Et pourtant ce n'est pas lui qui nomme ses employés, loin de là, il n'a aucun contrôle sur leur nomination ; on les lui impose ; sa recommandation n'est pas même écoutée. Nous n'allons pas jusqu'à exiger du gouvernement qu'il se départisse de cette source de privilèges qui contribue à sa force. Non, qu'un gouvernement se serve des moyens légitimes pour se maintenir et récompenser ses amis politiques, nous n'en dirons rien ; mais de grâce que ce ne soit pas contrairement aux intérêts publics et aux siens, et qu'on écoute les observations et les recommandations, au moins, de ceux qui y sont le plus intéressés.

Qu'on place dans les bureaux publics des gens recommandables, probes, laborieux ; très bien nous applaudirons ; mais qu'on fasse de ces mêmes bureaux une crèche où sont conviés les impotents, les ivrognes, les ignorants ou les paresseux, allons donc ; mais vous affaiblissez, permettez-vous de vous le dire, et votre administration, et votre popularité. Bien plus, Messieurs les ministres, vous attaquez de front la moralité publique, en payant des pensions au vice et en laissant souffrir les honnêtes gens. Qu'importe si un ancien associé crève de faim, qu'importe si le neveu d'un Député traîne les rues, qu'importe si une personne nuit dans un bureau

de Québec, est-ce que vous devez pour cela soustraire à l'honnête homme le pain de sa famille et couvrir de son travail la mauvaise conduite d'un partisan ? Non, non, la politique appuyée sur de telles menées n'est qu'une politique d'un jour qui doit écraser ceux qui s'en rendent coupables.

Récompensez les bons employés ; augmentez leur salaire ; après de longs services, payez leur une pension, nous vous applaudirons à deux mains ; que vous importe d'entendre crier les bons à rien et les ivrognes, ce sera le moyen de vous en débarrasser, tout simplement. Dès qu'on vous saura fermement judicieux dans le choix des officiers, on ne vous ennuiera plus à moins d'être honnête, sobre et laborieux ; certes, votre tranquillité y gagnera, d'un grand bout ; et la société aussi.

Le ministère sait aussi bien que nous qu'il existe des désordres ; les plaintes ont déjà été faites, tout bas, et ce n'est qu'au moment de l'explosion qu'on a fait semblant de s'en occuper.

En 1869, une commission fut nommée pour faire une Enquête sur l'état de l'administration. On attendait beaucoup de cette commission ; c'était la trompette du jugement qui sonnait ; les travailleurs espéraient, les paresseux se tapiraient derrière une conscience tremblante ; des amitiés soudaines s'étaient établies ; l'habitué du bar room avait divorcé avec la bouteille ; la plume délaissée trouvait d'assidus amants, la brebis égarée revenait au bercail sourire tendrement au pilier du bureau ; l'ouvrage se taillait avec un héroïsme digne d'une meilleure cause ; chacun était pénétré de son sujet ; quand on arrivait un peu tard, on faisait emporter son chapeau par un complaisant confrère ; quand on sortait avant l'heure, on envoyait sa casquette par un *express* rusé ; quand on arrivait à temps, on faisait du bruit en entrant, on parlait de l'heure à haute voix ; on fabriquait même des brefs d'avance ; les exécutions vous passaient dans les jambes, les vieux jugements sortaient de la poussière, les avocats étaient effrayés de cette indiscretion, et les Juges aussi, on usait les plumes, on buvait l'encre, on barbouillait le papier ; Rolland jubilait ; Lovell faisait de l'argent ; tous les employés enfin étaient devenus de saints Apôtres, dont quelques uns voulaient mettre le bénitier à la porte. Hélas ! ce temps, cet heureux temps ne devait pas durer.

Elle est venue enfin, cette commission, envoyée dans le but de soustraire certain bureau de Québec à une investigation plus sévère, et dont nous aurons occasion d'édifier nos lecteurs. Oui elle est venue. Savez-vous de quoi elle se composait ? De trois braves officiers, mironton, mironton, mirontaine. Deux n'y entendaient pas malice, et l'autre non plus. Polis, dam, oh ! très polis.

—Voyons, Monsieur B...qu'est-ce que vous avez fait ?

—Moi, j'ai fait du noir, j'ai fait du rouge, j'ai fait du blanc, j'ai fait du..... Que vous dirais-je, j'ai fait de tout ; et plus que cela, je fais tout.

Très bien. Allez en paix, et ménagez vous, afin que la patrie profite pendant longtemps de vos services.

Nous rions et c'est pourtant le cas. Au lieu de faire une enquête sous serment, ou au moins en interrogeant chacun sur l'état du bureau, sur ce qui s'y passait, et de chercher à découvrir les causes du désordre, ou choisit d'abord le temps des vacances où la moitié des employés étaient absents, et l'on demanda à chacun de se vanter. Ah ! la, la ! Et puis on retourna à la Capitale, après une promenade qui avait coûté à la Province combien ?

Et puis après un grand travail, on vous administra un rapport qui a coûté combien ? Oui, ah ! bien, oui, nous

l'avons vu ce rapport, et s'il y a un mot de vérité, je veux que l'on me pendre, allons gai.

Voilà comment on fait les choses, et voilà comment on rame dans la nacelle administrative. Prenez garde, vous pourriez bien, à force de vous ficher du peuple, rrrramer du côté d'en bas.

NOTRE FEUILLETON.

Nous commençons dans ce numéro, la publication d'une chronique canadienne, due à l'excellente plume de feu Réal Angers, Ecr., Avocat, et dont la modestie l'avait autorisé à ne signer que ses initiales au bas de cette nouvelle.

"Les Révélations du crime ou Cambray et ses complices," tel est le titre que l'auteur a donné à une œuvre qui, à l'époque de son apparition, fit sensation dans la ville de Québec.

La brochure fut lue avec une avidité d'autant plus grande, qu'on était encore sous le coup de l'émotion terrible qu'avait produit, dans la Capitale Canadienne, la découverte des crimes épouvantables, dont s'étaient rendus coupables les héros dont le feuilleton esquissait à grands traits la vie et le caractère.

Publiée en 1837, au moment même où le District de Montréal, était en pleine révolution, cet ouvrage n'obtint que peu de circulation parmi les habitants de cette partie du pays.

Ces années dernières nous avons eu la bonne fortune de le trouver dans un encan de livres; inutile d'ajouter que nous en sommes devenus les heureux possesseurs.

Sa lecture nous a causé beaucoup de plaisir car elle offre un intérêt toujours croissant.

Le style en est simple, mais facile, l'étude des caractères, les descriptions géographiques très bien réussies, et la couleur locale si fidèlement conservée, qu'après même trente ans elle est encore reconnaissable.

On s'aperçoit que l'auteur a vu ce qu'il décrit, et que le théâtre où s'est déroulé le drame qu'il raconte lui est parfaitement connu.

Quoiqu'il soit facile de constater que c'est l'ouvrage écrit d'un jeune homme, nulle part cependant l'imagination n'a eu recours à la fiction, et la vérité des faits est dans toute son intégrité.

Nous n'avons aucun doute que ce feuilleton sera admirablement goûté par les abonnés du Franc-Parleur, car il est intéressant à plus d'un titre.

Le nom de *Cambray* est passé à l'état de légende dans les annales criminelles de la ville de Champlain.

Pendant de nombreuses années, les mères s'en sont servies comme d'un épouvantail pour faire obéir leurs enfants, et nous ne savons pas trop si encore aujourd'hui ce nom n'occupe pas la place d'honneur dans les repaires du crime.

Cambray n'est qu'un pseudonyme, car le vrai nom de cet homme est Chambers.

D'anciens citoyens de Montréal se rappelleront peut-être, en fouillant dans leurs souvenirs, la figure d'un apprenti menuisier, qui portait ce nom et travaillait dans une boutique anglaise sur la rue Craig; et si leur mémoire est assez heureuse, ils auront eu l'avantage de connaître le héros de ce feuilleton.

Dimanche prochain, le Rev. Père Michel fera à l'Union Catholique une causerie sur *Les Canadiens à l'étranger*.

Le Trésorier de Manitoba.

On a bien raison de le dire, notre siècle est pardessus tout le siècle des surprises, et de fait elles nous arrivent les unes à la suite des autres avec tant de rapidité, qu'elle laissent à peine au public le temps d'en rechercher les motifs déterminants, afin de pouvoir se les expliquer.

Qui nous aurait annoncé il y a trois mois, que le pacifique notaire de Varennes, Marc Antoine Girard, Ecuier, abandonnerait tout à coup son étude pour aller, dans un avenir prochain manipuler les fonds du trésor de Manitoba, pareille nouvelle à coup sûr, nous eût fait bondir sur notre fauteuil éditorial.

Et pourtant, l'événement est aujourd'hui une réalité qui appartient à l'histoire de la colonie de la Rivière Rouge, car la Gazette officielle de cette Province nous l'annonce en toutes lettres.

Inclinons nous donc devant la force des faits accomplis, et n'allons plus accuser l'inconstance de la fortune qui semble en ce moment se moquer du fameux proverbe "*que nul n'est prophète en son pays.*"

Parti du comté de Verchères pour des raisons de santé, l'heureux tabellion de la paroisse de Varennes avait dirigé ses pas vers les vastes prairies de l'Ouest, afin d'y respirer un air pur et vivifiant, dont les salutaires effets avaient contribué à développer un appétit qui s'en allait, une constitution qui menaçait ruine.

Voyez cependant, ce que l'on gagne à voyager dans les pays d'en haut.

Au moment même où il chassait le buffalo avec une ardeur qui fera toujours l'admiration des *Métis*, ne voila-t-il pas que tout à coup, les titres d'honorable et de trésorier lui tombent d'aplomb sur les épaules.

La chronique de St. Boniface, (car là-bas on se permet déjà de cultiver ce produit) nous rapporte que cette abondance de biens mondains a produit un effet terrible sur la frêle organisation de Mr. Girard, qui alors aurait fait, pour la première fois de sa vie, un saut un peu moins périlleux toutefois, que celui de la *Perette au pot au lait* du fabuliste.

Un titre d'honorable; mais si nos souvenirs ne nous font pas défaut, nous croyons que ce Monsieur avait déjà dans son élection de Montarville cherché à attraper cette décoration, qui lui avait lestement glissée des mains.

Une place de trésorier; dans le trésor encore vierge de Manitoba.

Ah! pour celle là, nous sommes certains qu'il n'y avait jamais osé penser. Aussi ne sut-il pas résister à une attaque de cette force, et sa pauvre nature humaine succomba-t-elle à cette tentation devant laquelle les plus forts faiblissent et tombent.

On dit cependant qu'un épais nuage est venu subitement obscurcir l'horizon doré de ses rêves ministériels.

Il fait beau d'être appelé l'honorable Marc Antoine Girard, il fait bon surtout d'avoir entre les mains le portefeuille du ministre des Finances de Manitoba? mais il est une règle de la syntaxe qu'il a toujours scrupuleusement remplie, c'est celle du *primo vivere*.

Oui il faut vivre, et pour cela il faut manger bien, beaucoup et bon, la gastronomie le veut, la santé l'exige.

Et là bas la vie est si dure, le bison abonde il est vrai, les pemican vous crève les yeux, l'eau est pure et en quantité; toutefois pour combattre ces avantages les vins sont frêlés, les huîtres manquent, les petits pois pèchent par leur absence,

les champignons sont vénéneux le *roast beef* impossible, la cotelette, le roti, les rognons sautés, la volaille piquée les petits plats nulle part.

Qu'il y a loin des odeurs culinaires de la Rivière Rouge, aux émanations aromatiques du *Terrapin*, de *Freeman* et de *Gianelli*, lieux toujours chers au cœur, encore plus à l'estomac de l'humble notaire de la rive Sud du St. Laurent.

Tous ces souvenirs du pays natal, ces réminiscences des temps passés, ont fait craindre pour un moment que la *nostalgie* ne s'emparât de lui et peu s'en est fallu que Manitoba perdît du même coup, son Honorable et son Trésorier.

Nous savons maintenant, quelle a été l'issue de la lutte à laquelle les différents organes de l'Honorable Trésorier ont pris une part si active, mais ce que nous ne saurons jamais, ce sont les combats terribles qu'ils se sont livrés.

Néanmoins, constatons que l'estomac a cédé devant les exigences du cœur, et c'est une trop belle victoire pour que nous l'enregistrons pas ici.

Maintenant qu'il nous soit permis de demander au gouvernement, quels sont les motifs qui ont nécessité cette nomination.

Assurément, nous ne pouvons lui reprocher de n'avoir pas fait en cette circonstance une nomination de *poids*.

Elle est on ne peut plus, en rapport parfait avec la pesanteur des événements du Nord-Ouest, si elle n'en n'est pas à la hauteur.

Nous ne doutons nullement du patriotisme, des talents professionnels de l'Honorable Girard.

A nos yeux, le Trésorier de Manitoba est le type du parfait gentilhomme, dont la bonne éducation réhausse singulièrement le mérite.

Poli, affable, courtois, nul doute qu'il sache se concilier l'estime du grand nombre; et si toutes ces qualités eussent été nécessaires pour remplir le poste important et difficile de Trésorier d'une Province, nous aurions acclamé de tout cœur cette nomination.

C'est toujours avec un plaisir sensible et un orgueil tout à fait légitime, que nous voyons les honneurs ministériels conférés à nos compatriotes.

Indépendamment de ce motif national, nous avons toutefois celui de l'intérêt public qui prime tous les autres; et malgré notre profonde considération pour le Trésorier de Manitoba, (qui nous pardonnera bien d'être jaloux de son embonpoint et de son appétit) nous croyons qu'il faut en outre pour le poste important qu'occupe actuellement l'Honorable Girard, des capacités financières que nous ne lui connaissons pas.

La question du Nord-Ouest est grosse de complication, extrêmement sérieuses, et il est indispensable que des mains justes mais inflexibles soient là au timon des affaires, pour s'emparer de la situation.

L'Honorable Girard, possède-t-il cette fermeté?

Son caractère de bonnaire semblerait lui refuser cette qualité.

Pour être bon Trésorier il n'est pas nécessaire de savoir aligner des chiffres, mais il faut avoir vécu sur le sol d'un pays dont on est appelé à administrer les finances, en connaître parfaitement les ressources, et posséder à fond le caractère de ses habitants.

L'Honorable Girard a-t-il ces connaissances?

Nous sommes en droit d'en douter, car il y a peine trois mois il était et vivait au milieu de nous.

Non, nous ne croyons pas qu'une administration composée

entièrement d'étrangers, puisse jamais être populaire aux yeux des Métis.

On est toujours prévenu contre un homme que l'on ne connaît pas, et le passé d'ailleurs n'est pas encourageant pour ceux qui cherchent les honneurs du Nord-Ouest.

Le Gouvernement avait une mission à remplir, et en bonne politique le ministère de Manitoba devait être choisi parmi les citoyens de cette Province, et non en dehors.

Cette manière d'agir plus conforme au bon sens, aurait été certainement plus profitable à nos intérêts.

Si le Gouvernement voulait absolument en nommant l'Honorable Girard récompenser les services d'un ami, il pouvait le faire d'une manière plus rationnelle et moins compromettante.

Nous n'avons pas l'intention de peser ici, le grand bien que M. Le Trésorier a procuré au parti conservateur durant son séjour dans le Bas-Canada.

Qu'il nous suffise de mentionner ici, qu'un homme qui proclame publiquement qu'il n'a pas de parti, était bien digne de perdre les deux élections où il a été candidat malheureux.

Des malins ont prétendu, que la ressemblance de l'Honorable Girard avec le Prince *Napoléon*, était si complète, que l'autorité avait été par là même incité à lui accorder la charge importante qu'il remplit actuellement, ayant la ferme conviction que les *métis*. Si français de cœur, accepteraient la figure comme l'emblème d'une dynastie et d'un drapeau.

D'autres ont soufflé tout bas, que le Juge *Johnson* s'ennuyant à la mort, de n'avoir pas de vis-à-vis à la table d'hôte de Winnipeg, aurait insisté à Ottawa, pour que son ami *Girard* montât dans les pays d'en haut.

Nous donnons ces rumeurs pour ce qu'elles valent et nous n'y ajoutons pas plus de foi qu'à celle qui reproche au Gouvernement d'avoir commis un acte de cruauté, en exposant aux intempéries des saisons la *santé délicate* du Trésorier de Manitoba.

Notre prétention n'est pas de changer la décision prise mais nous voulions être francs, sur le compte même d'un compatriote.

Puisqu'aujourd'hui l'Honorable Girard est trésorier officiel de Manitoba, nous n'avons qu'à lui faire des vœux pour mener à bonne fin l'entreprise importante, qu'il s'est chargée de conduire.

Qu'il sache que les Canadiens ont les yeux fixés sur lui et s'attendent à ce qu'il les représente dignement.

Que dans ses moments d'appétit surtout, il ne déserte pas son poste, car il ne faudrait pas que pour l'appât d'un diner, il mettrait en danger les intérêts de ses nouveaux concitoyens, et que la seconde édition de sa fameuse élection d'*Hochelaga*, trouverait encore un restaurateur pour l'imprimer et la publier.

Nous avons reçu d'un des jeunes avocats les plus distingués de Montréal, la correspondance suivante que nous nous faisons un devoir de publier.

A Messieurs les Rédacteurs du Franc-Parleur.

MESSIEURS,

J'ai lu avec un indicible plaisir l'article de votre dernier numéro intitulé "le greffe de Montréal". Je ne me sentais pas d'aise, en vous voyant stigmatiser comme ils le méritent ces fainéants, ces ineptes qui, au lieu de contribuer à la bonne administration de ce bureau public, sont un obstacle aux employés laborieux et intelligents qui y consacrent leur travail.

Merci, messieurs les rédacteurs, merci, au nom du barreau et du public, pour votre *Franc-Parler*.

Vous avez parfaitement raison ; à côté d'employés capables et consciencieux qui gagnent honorablement leur salaire, et même au-delà de leur salaire, il y a des fainéants et des incapables qui ne gagnent pas même le verre de *gin-cock-tail* qu'ils vont boire à chaque instant chez Frank ou chez Maybanks.

Je parle surtout du greffe de la cour de circuit pour les causes non appelables.

A l'exception des départements pour les exécutions et pour les jugements, qui sont irréprochables, quel désordre dans ce bureau ! quelle confusion ! quelle négligence ! quelle incurie ! quelle paresse !

J'affirme, messieurs les rédacteurs, que je suis allé nombre de fois dans ce bureau, durant les heures de travail, sans y trouver un seul employé.

Un greffe où on emploie 5 ou 6 employés, et où, à certaines heures du jour, vous n'en rencontrez pas un seul !

Moi, pour un, j'ai en ce moment 5 dossiers qui sont disparus dans ce labyrinthe inextricable.

Et cela se conçoit : ce qui distingue surtout cette partie du greffe de Montréal, c'est l'ineptie des uns, la paresse des autres.

Il y en a qui sont très-disposés à travailler, mais qui ne comprennent rien au mécanisme du bureau ; d'autres pourraient s'y rendre très-utiles, mais sont trop paresseux pour le faire.

Demandez un dossier ou quelqu'autre document à l'un d'eux : il vous renverra à un autre, sous prétexte qu'il est très-occupé, lorsqu'il n'a rien à faire ; et celui-là vous adressera à un troisième ; en sorte qu'après avoir ainsi voyagé de Caïphe à Pilate, vous serez souvent contraint de vous en retourner chez vous sans avoir pu rien obtenir.

Il y en a un surtout qui se tient généralement dans un coin de l'appartement.

J'ai entendu plusieurs fois affirmer par quelques uns de ses confrères qu'il passe la majeure partie de son temps à ébaucher sur un feuillet des toits de maisons, des queues ou des têtes de chevaux.

Et bien ! demandez-lui quelque service, lorsque les autres sont absents : il vous répondra invariablement avec un petit sourire doux et qui lui est particulier : " Veuillez attendre ; un tel ou un tel sera bientôt de retour ; pour moi je suis si occupé ! si occupé ! " et il se remettra à sa queue de cheval.

Si vous insistez pour qu'il fasse son devoir et pour qu'il vous accorde ce que vous avez droit d'obtenir, il vous servira avec une si mauvaise volonté, que vous serez bien obligé de vous adresser à un autre.

Vous avez promis, messieurs les rédacteurs, un second article sur le même sujet.

Veuillez continuer cette noble mission que vous vous êtes imposée d'appliquer le fer rouge sur ces plaies qui couvrent notre corps social, et je vous promets que vous vous conserverez et accroîtrez l'estime de tous les honnêtes gens.

Agréé etc.

UN AVOCAT.

L'abbé Ramsay a l'Union Catholique.

Dimanche dernier, l'Union Catholique de Montréal avait l'honneur d'écouter quelques observations de Mr. l'abbé Ramsay, récemment de retour d'Angleterre, et qui venait revoir, dans cette association, d'anciens amis et l'œuvre dont il est un des fondateurs.

Mr. l'abbé Ramsay, autrefois protestant, semble d'autant plus ébloui de la lumière du catholicisme qu'il en a aperçu tout à coup les beautés. Plongés de notre bas âge dans des flots de lumière, nous demeurons hélas ! trop indifférents aux merveilles de cette religion divine ; et c'est bien notre apathie qui éloigne de nous nos frères séparés. Ah ! si nous étions tous comme nous devrions être, qui pourrait résister à l'éclatante vérité d'une religion si vraie. Si nous avions la foi de ce converti qui met au service de sa croyance ses talents, sa fortune, sa jeunesse, son énergie, nous n'aurions pas à nous demander aujourd'hui quelles sont les résultats modernes de l'Evangile. Quelle transformation ! Voilà un homme qui quitte une aisance assurée, une famille riche, qui s'enfonce dans un collège, qui se fait l'aumônier d'une prison trop étroite pour son zèle, qui part pour son pays natal et qui revient nous raconter que sa mission a été d'évangéliser les pauvres, les délaissés de son orgueilleuse patrie. C'est dans les carrefours de Londres qu'il a puisé le plus de consolation. C'est là que commence à germer à travers les lambeaux déchirés du peuple Irlandais la régénération de l'Ile des Saints ; c'est de ces rebuts déguenillés que sortira la douce vengeance de ce peuple martyr, dont les larmes amolliront le cœur de ses tyrans. M. Ramsay entr'autres considérations pratiques, nous a parlé d'une œuvre charitable qu'à inventée un des apôtres de la Foi catholique.

La charité a mille expédients pour rencontrer les besoins du moment, malgré l'indifférence du siècle. Nous le savons, nous sommes obligés de l'avouer à notre honte ; parlez nous de plaisirs, d'amusements, de théâtres, de bals, de diners, les souscriptions sont abondantes ; pour nous gorger de vin ou ingurgiter un bon repas nous étouffons le cri de la misère du pauvre, et l'aumône pour les bonnes œuvres trouvent peu d'é-

chos parmi le bruit des verres d'un banquet. Le P. Nugent l'a compris, aussi son œuvre ne nous demande aucune soustraction à nos amusements.

Depuis plusieurs années existent en Angleterre des missionnaires zélés dont l'occupation consiste à recueillir dans les hospices, batis à cette fin, des orphelins et des enfants perdus, des jeunes filles délaissées, dont la foi est en danger et qui engloutiraient sans cet abri, dans le gouffre profond de la misère et du délaissement. Ces hospices sont remplis et les moyens manquent pour recueillir ses naufragés de la vie, qui vont à la dérive sur les vagues des grandes villes protestantes d'Angleterre.

Le chaitable missionnaire demande aux familles du Canada catholique d'adopter quelques-uns de ses petits êtres qui, par la nature de leur éducation, peuvent être utiles dans un pays où la main d'œuvre est chère. Il n'y a rien à payer, il n'y a qu'à écrire au Rev. P. Nugent qui les envoie sur demande.

Bien plus ; dans un pays comme le nôtre, où les carrières sont faciles, la domesticité se raréfie et c'est une plainte générale que l'on ne peut plus se procurer de servantes. La société dont nous avons parlé a un réservoir de ces filles, élevées exprès pour servir de cuisinières, de filles de chambres ou de bonnes d'enfants, et qui offrent plus de garanties que nos bureaux d'engagement. Sur demande le P. Nugent expédie trois portraits de différents types et tempéramment avec le caractère et les aptitudes de chacune de celle qu'ils représentent. Vous faites votre choix que vous envoyez au P. Nugent avec cinq guinées pour le prix du passage. La servante demandée vous arrive, vous l'engagez à bas prix en retenant sur son salaire le montant de vos cinq guinées, et vous avez fait une bonne œuvre.

Si l'on nous demandait autant pour sauver des flots une personne qui se noie, qui de nous refuserait ? Ici se sont des âmes qui engloutissent et l'on nous demande de les sauver.

On fait de grands projets pour l'immigration qu'on ne peut retenir qu'avec des sommes énormes. Voilà un système qui a pour but d'implanter sur notre sol des milliers de laborieux rejetons d'une noble race, tout en faisant notre profit.

Aussi Mr. l'abbé Ramsay recommande-t-il l'encouragement de cette œuvre à laquelle il n'est pas étranger.

L'Hygiène.

MOYENS HYGIÉNIQUES CONTRE LES EXCÈS ET LA MAUVAISE QUALITÉ DES ALIMENTS.

Les saisons nous offrent les aliments qui conviennent à chacune d'elle, et le bon sens des peuples a établi depuis longtemps les nourritures qui conviennent. Pour nous la rigueur de nos climats a déjà établi qu'il nous faut une certaine dose de viande qui varie selon l'activité que l'on se donne.

Pour le manœuvre trois repas de viande ne sont pas de trop, mais nous soutenons que deux sont plus que suffisants pour l'homme de bureau ou celui qui n'a pas beaucoup d'exercice, et il ne faut pas croire que cet embonpoint qui règne sur les grands mangeurs fainéants soit une marque de santé ; au contraire, et la longévité chez ces personnes nous le prouve évidemment.

Quoiqu'il en soit pour toute nourriture il faut qu'elle soit d'une nature saine ; les viandes doivent être fraîches ou exemptes de raffinement et les autorités, qui ont entre les mains des lois pour l'inspection des produits, ne sauraient assez faire attention sous ce rapport ; les abattoirs dont nous avons parlé dans un prochain numéro seront à cette fin de grande utilité quant aux viandes.

Mais de n'importe quelle nourriture on se sert il faut faire attention de n'en prendre que juste la quantité suffisante pour le besoin. On a dit que la table tuait plus que personne que n'importe quelle maladie ; ceci s'entend de l'excès qu'on y met—on mange trop ou trop vite et l'estomac ne peut suffire à digérer. Il faut s'arrêter non pas quand on a plus le goût de manger ; mais quand on sent que manger plus fatigue l'estomac. La régularité dans les repas facilite les fonctions de cet organe.

Pour le manœuvre le principal repas doit être dans le milieu du jour ; pour l'homme de bureau le dîner le soir est préférable, car outre l'inconvénient de recommencer le travail après un bon repas, c'est que rien ne nuit à la digestion comme l'occupation qui empêche l'esprit

d'aider au résultat du repas.

Manger tranquillement et mâcher bien la nourriture est d'un grand secours.

L'usage des liqueurs peut aider aux personnes faibles ; mais ne peut jamais qu'être préjudiciable aux estomacs bien portants, surtout avant le repas ; car on se forme un appétit factice dont l'habitude fait contracter une seconde nature qui ne permet plus de se passer d'excitants.

Un dessert sucré est rationnel, et facilite la digestion ; une petite quantité d'eau froide ou des crèmes glacées donne du ton à l'estomac, tandis que le chaud lui donne de la faiblesse.

Les boissons alcooliques n'ont jamais produit que de mauvais résultats, et à part le temps de maladie où le médecin prescrit celle qu'il faut, nous n'en voyons pas la nécessité.

Le thé donne un certain ton à l'estomac, pourvu qu'il ne soit pas trop fort ; le café ne va pas aux constitutions nerveuses.

Chez les enfants il est certain que la plupart des maladies sont produites par une nourriture qui ne convient pas à leur estomac. Le lait de la mère, pendant leurs premiers mois, est la seule nourriture qui leur convienne et ne peut être remplacé que par le lait de vache cru et délué de moitié d'eau tiède. La bouillie, dont on peut se servir à cinq ou six mois, doit être bien cuite et claire. L'eau de blé bouilli est aussi très bonne.

Terminons en signalant chez les grandes personnes comme chez les enfants, ces diarrhées glaireuses qui sont des espèces de dysenteries et connues sous le nom d'Epreintes. Ces maladies causées par un refroidissement subit ou par une irritation qui résulte d'une indigestion ou de l'excès des boissons, se guérit par la diète et l'eau de riz bouilli, sans assaisonnement. Le laitage, les légumes, les viandes sont défendus dans ce temps de maladie ainsi que le froid et l'humidité.

Nouvelle Mitrailleuse.

Une nouvelle mitrailleuse a été expérimentée au polygone de Vincennes.

Cet engin est adhérent à une petite machine à vapeur de la force d'un cheval : c'est celle que projette la balle. Donc pas de poudre, pas de cartouche, pas de détonation. On voit tout de suite les nombreux avantages de cette innovation. La nouvelle machine ne s'échauffant jamais, peut fonctionner sans relâche pendant une journée entière, et lancer une quantité infinie de projectiles, puisqu'il ne s'agit, pour augmenter le nombre des canons, que d'accroître la puissance de la machine à vapeur.

Une mitrailleuse de la force de trois chevaux pourrait lancer deux cents balles par seconde et tirer sans interruption.

Cette mitrailleuse ne doit pas être chargée. Un récipient reçoit les projectiles. On les jette par pelletée, et la machine fait le reste.

Il n'y a pas plus de dix jours que le plan de cette machine a été soumis à M. Trochu. Le gouvernement de Paris donna des ordres immédiats pour les essais ; ils ont eu lieu hier, et nous croyons pouvoir affirmer qu'ils ont été satisfaisants.

La portée de cette mitrailleuse est, à peu de chose près, celle du chasseyot.

L'inventeur est chargé d'en fabriquer 200 en huit jours.

LE SPORT.

Décidément, la mauvaise fortune semble s'être attachée aux pas des frères Dion.

Il y a six mois *Cyrille* disputait le titre de Champion à *Rudolphe*, et ce dernier restait vainqueur.

Vendredi dernier, *Joseph* dont le jeu plus assuré inspirait une confiance illimitée à ses amis, tentait à son tour les chances du hasard contre *Rudolphe*, à New-York.

Comme tous les amateurs du jeu de billard le savent, il n'a été guère heureux dans sa partie.

Son adversaire fit ses 1500 points, tandis qu'il en restait encore 305 à *Joseph* pour terminer.

Cette différence qui paraîtrait énorme entre deux joueurs ordinaires, est pour ainsi dire nulle entre deux professeurs de la force des joueurs

du 7 Octobre courant ; car 300 se font trop souvent d'une seule main, pour ne pas attribuer à un caprice du jeu, la défaite de l'un ou de l'autre de ceux que nous venons de mentionner.

Joseph a été battu, et pour la troisième fois *Rudolphe* demeure le Champion de l'Amérique entière.

Il nous fait cependant plaisir de constater que la queue constellée de diamants est entre les mains d'un français, et toutes les probabilités nous portent à croire que pour bien des années à venir, elle restera dans la famille, car il n'y a que les frères Dion qui pourront l'enlever à *Rudolphe*.

Samedi matin, le 8 courant, *Joseph* s'est embarqué à bord d'un steamer en destination pour San-Francisco.

Il va jouer avec son ami *Deery* une partie de 1200 points, dont l'enjeu est de \$2000,00.

Dans notre dernière revue du Sport, nous lui avons fait des souhaits que nous réitérons de nouveau.

Joseph et *Cyrille* ont laissé à Montréal un de leur jeune frère, appelé *Frank*.

Frank Dion n'a pas encore acquis l'habileté, le coup d'œil, la fermeté du jeu de ses frères aînés, mais néanmoins il est d'une force peu commune.

Toutefois son étoile ne semble pas le favoriser, et malgré ses efforts dans sa dernière partie avec *Alphonse Derôme*, il n'a pu obtenir la victoire.

Sa défaite a été honorable, car 17 points le rendaient gagnant.

Ses amis sont cependant tellement satisfaits de sa partie du 4 courant, qu'ils ont de nouveau, lancé un défi de \$200,00 à *Alphonse*, pour jouer contre *Frank* d'ici à un mois, le même nombre de points.

En ce moment il y a un tournoi pour les amateurs, aux salles de billard de *McVittie*.

Plusieurs noms sont inscrits, et déjà douze parties ont été jouées.

Il serait injuste de ne pas mentionner ici les efforts, les sacrifices même que s'est imposés *Mr. McVittie*, afin de répandre dans notre ville le goût du billard.

Nous croyons qu'il en est déjà à son troisième tournoi, et nous pouvons dire que les amateurs ont su jusqu'à ce jour récompenser par leur assiduité son mérite à sa juste valeur.

Nous avions annoncé au commencement de Septembre dernier, qu'une course aurait lieu à Toronto vers les premiers jours d'Octobre entre *Bingham* et *Burgess*.

La distance avait été fixée à 75 verges, et la bourse à \$1000,00.

Le 4 courant, cette fameuse course a été faite en présence d'un grand nombre d'intéressés.

Bingham a battu *Burgess* de six pieds sur le parcours des 75 verges.

On a parlé beaucoup ces jours derniers, d'une course de deux milles qui doit se faire prochainement entre *Brindley* et *Boyle*.

Rien d'officiel, relativement au jour et aux paris, n'a été encore annoncé.

George Hazael est maintenant le Champion des coureurs anglais, ayant battu ses concurrents dans la course des deux milles.

Coney, qui est arrivé le second, était 50 verges en arrière d'*Hazael*.

Le temps des deux milles est 9 minutes 52½ S.

Hazael peut dès ce moment se préparer à lutter contre *Daillebout*, si ce dernier fait son voyage d'Angleterre.

Dans une partie de tir entre les *Victorias* et les Carabiniers du 60ième régiment, qui a eu lieu le 1er Octobre, ces derniers ont dépassé leurs rivaux de 91 points.

Les Tireurs étaient au nombre de 5 chaque côté.

Ils avaient chacun 5 coups, aux distances suivantes 200, 300, 400, 500, 600 verges.

Le nombre total des points pour les *Victorias* a été 272, celui des Carabiniers 363.

La saison du jeu de *Crosse* touche à sa fin.

Aussi les parties se succèdent-elles sans interruption.

Les "*Shamrock*" ont de la besogne plein les mains.

Samedi ils jouaient contre le *Dominion* et les Sauvages de *Caughnawaga*.

Les curieux qui sont allés Samedi sur le terrain du "Montréal", s'en rapportant à l'affiche monstre qui décorait les lots vacants de notre ville, s'en sont revenus mécontents et floués.

Le jeu ne valait pas la chandelle, et nous regrettons que l'on cherche ainsi à discréditer un amusement qui est devenu national.

Les *Shamrock* étaient mêlés aux membres du *Dominion*, et la partie nous a semblé une affaire de famille.

LES CÉLÈBRES PASTILLES A VERS



DE DEVINS

*Approuvées par les Médecins Français et
Anglais les plus éminents.*

Elles sont falsifiées. Méfiez-vous !

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à Vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à Vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR

DEVINS & BOLTON,

APOTHECARIES' HALL,

Près le Palais de Justice, Montréal.

HUILE DE FOIE DE MORUE



A L'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX

*Un remède hautement recommandé par
la Faculté pour*

**La Toux, le Rhume, l'Asthme, la
Bronchite, la Consommation, la
Débilité générale et toutes les
Humeurs Scrofuleuses.**

MM. DEVINS & BOLTON, en offrant cette élégante préparation à la profession et au public, font remarquer qu'ils ont pu par un nouveau procédé chimique (connu d'eux seuls), qui n'altère en rien les principes actifs de l'huile, réussir à en masquer le goût au point qu'elle peut séjourner sur l'estomac le plus délicat.

AVIS—Remarquez que l'article que vous achetez porte la signature de "DEVINS & BOLTON" sur le haut de la bouteille.

Prix :—50 Cents et \$1.00 la bouteille.

PRÉPARÉE SEULEMENT PAR

DEVINS & BOLTON,

SALLE D'APOTHIKAIRE,

Près du Palais de Justice, Montréal.

28 juill.

C. FILIATRAULT MARCHAND DE TABAC

En Gros et en Détail

NOS 11 ET 13, PLACE JACQUES-CARTIER,

A L'ENSEIGNE DU NEGRE

MONTREAL.

Les amateurs de bonnes PIPES et de bon TABAC trouveront constamment à ce magasin un assortiment considérable de

TABACS

EN POUDRE, A FUMER ET A CHIQUER,

PIPES EN BOIS,

PIPES EN ÉCUME DE MER,

PIPES EN CAOUTCHOUC,

ETC., ETC.

CIGARES DE LA HAVANE

Importés directement.

BONS MÉLANGES à des prix extrêmement réduits.

28 juillet.

1

BERTRAND & DUPUIS

MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

En Gros et en Détail

129, RUE NOTRE-DAME

Près du Jardin du Gouvernement

(En face de la rue Claude, vis-à-vis le Marché Bonsecours)

MONTREAL

Les Marchandises offertes au public par MM. BERTRAND ET DUPUIS sont toutes de la meilleure qualité et choisies avec tout le goût possible, en sorte que toutes les personnes, même les plus difficiles, ne peuvent faire autrement que d'en être complètement satisfaites.

Les précautions que ces messieurs apportent dans le choix de leurs marchandises, l'urbanité et la politesse dont ils font preuve dans leurs relations d'affaires, leur libéralité comme la modicité de leurs prix, sont des raisons plus que suffisantes, pour engager le public et surtout les mères de famille à faire leurs achats chez eux.

La maison BERTRAND ET DUPUIS recevra avec plaisir toutes les commandes de la campagne et les remplira avec tout le soin possible.

Faites-en l'essai.

28 juil.

1

AVIS.

A Messieurs les Marchands.

Si vous vous apercevez que vos confrères vendent de belles et bonnes CHAUSSURES en détail, au même prix qu'elles vous coûtent en gros, n'en soyez pas surpris, mais faites ce qu'ils font. Adressez-vous pour vos achats au soussigné, Fabricant de chaussures en gros, Nos 317 ET 319, RUE ST-PAUL, Montréal.

G. BOIVIN.

1

Maxime Garault

AVOCAT

NO 21, RUE SAINT-VINCENT

28 juil.

1

AUGUSTE COUILLARD,

MARCHAND DE

Ferronneries, Peintures, Vitres, etc.,

233 & 235, RUE ST-PAUL

Porte voisine de MM. Beauchemin et Valois

MONTREAL

On trouvera à cet établissement, à très-bas prix, un assortiment des plus complets de fournitures de maisons, ustensiles de cuisine et poêles de toutes sortes.

De plus, une grande quantité de SCIES de moulin de toutes grandeurs et de tous prix, garanties de première qualité.

Les menuisiers et charpentiers de la ville comme de la campagne feront bien de visiter cet établissement avant d'acheter ailleurs, et les marchands qui l'encourageront y trouveront leur profit.

28 juill.

1

TRUDEL & DeMONTIGNY,

AVOCATS

NO 223, RUE NOTRE-DAME

28 juill.

1

ADOLPHE OUMET, B.C.L.

AVOCAT

NO 21, RUE ST-VINCENT

28 juill.

1

LE FRANC-PARLEUR

Publié tous les Jedis à Montréal, Canada.

PAR

A. OUMET et B. A. TESTARD De MONTIGNY,

RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES.

Abonnement - - - - \$2.00 par année
Etats-Unis - - - - 2.50 " "
Par numéro - - - - 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

5 centins la ligne, 1ère insertion,
3 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION !

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangés ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction, devront être adressés au FRANC-PARLEUR ou aux Propriétaires-Rédacteurs, 20, Rue St. Gabriel, Montréal.

Les lettres d'affaires devront être envoyées à C. O. BEAUCHEMIN ET VALOIS, Libraires-Imprimeurs, seuls chargés de l'administration du journal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 416 pages, grand in-quarto.

Imprimé par C. O. BEAUCHEMIN ET VALOIS,
20, rue St Gabriel, Montréal.